

# Assurance Production Audiovisuelle Film & Télévision

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie (Intéressé): Allianz Global Corporate & Specialty SE

Produit: Assurance production film et télévision

Le contenu de ce document est destiné à fournir des renseignements généraux. Bien que toutes les précautions aient été prises pour s'assurer que les informations fournies soient exactes, Allianz Global Corporate & Specialty ne peut être tenu responsable pour toute erreur ou omission. Toute description de garantie dans le présent document est faite sous réserve des termes, conditions et exclusions particulières contenues dans la police.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

Notre contrat productions cinématographiques et télévisuelles protège les biens associés aux productions audiovisuelles tels que les bandes vidéo, les supports audiovisuels, les négatifs, les images de cinéma d'animation, les décors, costumes & accessoires, le matériel audiovisuel. En outre, sont couverts les frais supplémentaires résultant du décès, de la maladie et/ou d'accident subis par les membres de la distribution indispensables à production ainsi que tous frais supplémentaires encourus en cas d'interruption, de report ou d'annulation d'une production assurée résultant directement de dommages ou destruction de biens ou d'installations nécessaires au tournage causés les périls dénommés au contrat.



Qu'est-ce qui est assuré?





## Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Les conditions de santé / pathologies peuvent être couvertes, restreintes ou exclues
- ! La garantie de certaines activités peut être restreinte
- ! Certaines extensions de garantie peuvent être restreintes selon le lieu du tournage

### Sont exclus:

- ! les risques de guerre ;
- ! le terrorisme ;
- ! les dommages résultants des pandémies, épidémies et maladies transmissibles
- ! les risques cyber
- ! les dommages causés intentionnellement ;
- ! les biens personnels de l'Assuré ;
- ! les animaux ;
- ! les sinistres causés par ou résultant de l'exposition à la lumière des supports audiovisuels, la détérioration lente, l'humidité de l'atmosphère ou les variations de température ;
- ! les manipulations erronées ou erreurs de jugement du cadreur ou des assistants ;
- ! les erreurs de jugement en matière d'exposition, d'éclairage ou de prise de son ;
- ! l'utilisation d'une pellicule vierge, de bandes-vidéo ou de supports/logiciels inadaptés ;
- ! l'utilisation de supports audiovisuels, matériels qui, sans avoir subi de tests complets, ont été jugés en bon état de fonctionnement préalablement au début de la production assurée



## Où suis-je couvert(e)?

Lieu de tournage : monde entier à l'exclusion, notamment, des pays suivants : l'Iran, la Corée du Nord, Cuba, la Syrie, la Crimée (y compris ses eaux territoriales), la Biélorussie, la Russie, le Venezuela, le Nicaragua, l'Afghanistan.



## Quelles sont mes obligations?

Vous fournirez les documents suivants :

- Un questionnaire dûment complété et signé ;
- Le budget du film ;
- Le plan de travail ;
- Le script or synopsis ;
- Les détails complets des scènes comportant des effets spéciaux ;
- Les détails complets des cascades, scènes de pyrotechnie ;
- Les questionnaires spécifiques, lorsque nécessaire, notamment pour les animaux, les personnes âgées de plus de 70 ans ;
- La garantie indisponibilité des membres de la distribution peut être accordée uniquement sous réserve d'une visite médicale auprès d'un médecin indépendant ;
- Vous êtes tenu de faire preuve de toute la diligence nécessaire et de prendre et d'accepter de prendre, dans toute la mesure du possible, toutes les mesures raisonnables pour éviter ou atténuer tout sinistre ou circonstance susceptible d'entraîner un préjudice ou un sinistre assuré en vertu du présent Contrat ;
- Avoir obtenu les autorisations administratives nécessaires au tournage de la production audiovisuelle assurée et vous conformer aux exigences de toute loi, ordonnance, réglementation ou décision judiciaire ;
- Veiller à ce que l'ensemble des contrats nécessaires afférents à la production audiovisuelle assurée aient été signés et confirmés par écrit par vos soins et à ce que l'ensemble des autorisations soient obtenues en temps utile et soient valides pour la période de tournage ou de l'enregistrement de la production audiovisuelle assurée avant la date d'effet du présent contrat ;
-



Comment puis-je résilier le contrat?